



Boiler Gas / Boiler Gas/Elektro

F Mode d'emploi

Page 2

À garder dans le véhicule !

Table des matières

Symboles utilisés	2
Utilisation	2
Informations concernant la sécurité	2
Fonctionnement pendant le trajet	4
Instructions d'emploi importantes	4

Mode d'emploi

Préparation	5
Remplissage du chauffe-eau Truma avec de l'eau	5
Mise en service mode gaz	5
Mise en service mode électricité	5
LED rouge « panne »	6
Arrêt	6
Purge du chauffe-eau	6
Nettoyage	6
Fusibles	6
Mise au rebut	6
Caractéristiques techniques	7
Instructions de recherche de pannes	8
Déclaration de garantie du fabricant (Union européenne)	9

Nom commercial (version)

Boiler gaz (BG 10)
Boiler gaz/électrique (BGE 10)

Symboles utilisés



Ce symbole indique des risques possibles.



Remarque avec informations et conseils.

Avant la mise en service, lire soigneusement et respecter les informations concernant la sécurité et le mode d'emploi.

Utilisation

Utilisation conforme

L'appareil est homologué exclusivement pour le montage et le fonctionnement dans les « caravanes de tourisme » et les « caravanes de chantier » de la classe de véhicules « O », les « camping-cars » de la classe de véhicules M1 ainsi que les « mobile-homes » si l'installation de gaz a été installée selon EN 1949. Les prescriptions et les réglementations nationales pour le fonctionnement et les vérifications d'installations de gaz (en Allemagne, par exemple, la fiche de travail DVGW G 607) doivent être respectées.

L'appareil doit être utilisé exclusivement pour réchauffer de l'eau potable.

Pour faire fonctionner l'appareil pendant le trajet, des dispositifs doivent être présents afin d'empêcher une sortie incontrôlée de gaz liquéfié en raison d'un accident (conformément au règlement UN-ECE 122).

En cas d'utilisation professionnelle de l'appareil, l'exploitant doit s'appliquer à respecter les règlements spécifiques légaux et de droit des assurances du pays de destination concerné (en Allemagne par exemple les règlements DGUV).

Utilisation non conforme

Toutes les utilisations autres non mentionnées dans l'utilisation conforme sont non admissibles et donc interdites. Cela s'applique par exemple au montage et au fonctionnement dans :

- les autobus de la classe de véhicules M2 et M3,
- les véhicules utilitaires de la classe de véhicules N,
- les bateaux et autres navires,
- les refuges de chasse/huttes de forêt, maisons de week-end ou auvents.
- Le montage dans des remorques et des véhicules destinés au transport de marchandises dangereuses est interdit
- Le réchauffement de liquides autres que de l'eau potable (par exemple produits de nettoyage, de détartrage, de désinfection et de conservation) est interdit.
- Il est interdit d'utiliser des appareils défectueux.
- Il est interdit de faire usage d'appareils installés ou utilisés en ne respectant pas le mode d'emploi et les instructions de montage.

Informations concernant la sécurité

Pour une utilisation sûre et en bonne et due forme, il faut avoir lu soigneusement le mode d'emploi ainsi que les documents accompagnant le produit, les respecter et les conserver pour une consultation ultérieure. Respecter les lois, directives et normes en vigueur.

Le non-respect des réglementations dans le mode d'emploi et les instructions de montage peut provoquer des dommages matériels graves et une grave mise en danger de la santé ou de la vie de personnes. Seul l'exploitant ou l'utilisateur de l'appareil est responsable des dommages en résultant.

à partir desquelles du gaz en phase gazeuse est prélevé est obligatoire pour le fonctionnement des installations de détente de gaz, appareils à gaz ou installations de gaz. Les bouteilles de gaz à partir desquelles du gaz en phase liquide est prélevé (par exemple pour des élévateurs) sont interdites pour l'exploitation car elles provoquent une détérioration de l'installation de gaz.



Que faire en cas d'odeur de gaz ?

- Éviter les sources d'allumage, par exemple éteindre toutes les flammes nues, ne pas actionner d'interrupteur électrique, de téléphone portable ou radio dans le véhicule, ne pas démarrer le moteur du véhicule, ne faire fonctionner aucun appareil, ne pas fumer
- Ouvrir les fenêtres et les portes
- Évacuer toutes les personnes du véhicule
- Fermer les bouteilles de gaz ou bloquer l'alimentation en gaz depuis l'extérieur
- Faire vérifier et entretenir toute l'installation de gaz par du personnel spécialisé et qualifié
- Remettre l'installation de gaz en service seulement après la vérification et l'entretien



Danger d'incendie / explosion en faisant le plein. Ne pas faire fonctionner l'appareil en faisant le plein :
– du véhicule,
– du véhicule tracteur de la caravane ou
– d'autres appareils.

Arrêter l'appareil au gaz liquéfié sur la pièce de commande. Coupez l'alimentation en gaz vers l'appareil au gaz liquéfié. Assurez-vous que l'appareil au gaz liquéfié ne puisse en aucun cas être mis en marche.



Les réparations ne doivent être effectuées que par un spécialiste.



L'eau très chaude peut être dangereuse en particulier pour les enfants en bas âge, les enfants, les personnes âgées ou fragiles ainsi que provoquer des brûlures. Vérifier la température de l'eau avant toute douche ou bain.



Cet appareil peut être utilisé par des enfants à partir de 8 ans ainsi que des personnes aux capacités physiques, sensorielles ou mentales restreintes ou bien manquant d'expérience et de connaissances à condition d'être sous surveillance ou d'avoir été instruits sur l'utilisation sûre de l'appareil et de comprendre les risques en résultant.



Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil.



Pour éviter une mise en danger causée par une réinitialisation involontaire du contrôleur de surchauffe, l'appareil ne doit pas être alimenté via un dispositif de commutation externe comme une minuterie ou relié à un circuit de courant régulièrement mis en marche et éteint par un dispositif.



La pression de service de l'alimentation en gaz de 30 mbar doit concorder avec la pression de service de l'appareil (voir la plaque signalétique).



L'appareil, l'installation de gaz et la conduite d'évacuation pour les produits de combustion doivent être vérifiés par un expert reconnu selon les dispositions nationales (par exemple en Allemagne conformément à la fiche de travail DVGW G 607) ou, en leur absence, au moins tous les deux ans.

- Une fois apportées des modifications à l'installation de gaz liquéfié, faire effectuer un contrôle d'étanchéité par un expert reconnu
- L'initiative de la vérification incombe au détenteur du véhicule



Un bruit de brûleur inhabituel ou un soulèvement de la flamme révèle un défaut de l'installation de détente de gaz et rend nécessaire une vérification de l'installation de détente de gaz.



N'utiliser en aucun cas des objets (par exemple des bombes aérosol, des bougies) ou des matériaux inflammables, des liquides, des substances gazeuses ou des vapeurs à proximité de l'appareil, dans l'espace de montage ou dans l'appareil lui-même.



Il est interdit d'utiliser des produits contenant du chlore sur et dans l'appareil.



Pour les installations de gaz, utiliser seulement des installations de détente de gaz conformément à EN 16129 (dans les véhicules) avec une pression de sortie fixe de 30 mbar. Le débit de l'installation de détente de gaz doit correspondre au minimum à la consommation maximale de tous les appareils intégrés par le fabricant de l'installation.

Fonctionnement pendant le trajet

! La directive UN ECE règlement 122 prescrit un dispositif d'arrêt de sécurité pour le chauffage pendant le trajet afin d'empêcher une sortie incontrôlée de gaz liquéfié en raison d'un accident. L'installation de détente de gaz Truma MonoControl CS remplit cette exigence.

Les prescriptions et les réglementations nationales doivent être respectées.

En l'absence de dispositif d'arrêt de sécurité (par exemple Truma MonoControl CS), la bouteille de gaz doit être fermée pendant le trajet et il faut poser des plaques d'avertissement conformément aux consignes en vigueur.

Instructions d'emploi importantes

! Purger le chauffe-eau en cas de danger de gel. Nous déclinons toute garantie si ce point n'est pas respecté.

! Si la cheminée a été placée à proximité ou directement au-dessous d'une fenêtre à ouvrir, l'appareil doit être muni d'un dispositif d'arrêt automatique afin d'empêcher un fonctionnement lorsque la fenêtre est ouverte.

! En cas de non-utilisation du chauffe-eau, toujours poser le cache-cheminée (k). Si ce point n'est pas respecté, le fonctionnement de l'appareil peut être perturbé par de l'eau, de la saleté ou des insectes.

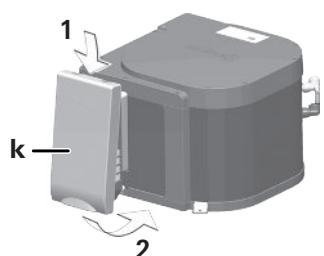


Figure 1

! Lorsque le chauffe-eau est arrêté, poser le cache-cheminée avant de commencer tout trajet. Veiller à ce qu'il tienne solidement et soit enclenché (risque d'accident). Il est interdit d'utiliser des cache-cheminée défectueux.

Nous déclinons toute garantie si ce point n'est pas respecté. Toujours retirer le cache-cheminée avant la mise en service du chauffe-eau.

! Si l'installation d'eau froide est utilisée seule sans chauffe-eau, celui-ci se remplit ici aussi d'eau. Afin d'éviter les dommages dus au gel, le volume d'eau doit être purgé en actionnant la soupape de vidange, même si le chauffe-eau n'a pas été exploité.

En tant qu'alternative, il est possible de monter deux soupapes d'arrêt résistant à l'eau chaude en amont du raccordement d'eau froide et d'eau chaude.

! En cas de raccordement à une alimentation en eau centralisée (eau de ville ou de campagne) ou en cas d'utilisation de pompes plus puissantes, il faut intercaler un réducteur de pression empêchant que la pression dans le chauffe-eau dépasse 2,8 bar.

i Lors de la première mise en service d'un appareil neuf venant directement de l'usine, on peut observer un dégagement passager d'une fumée ou d'une odeur particulière. Lors de la mise en service de l'appareil après une période d'arrêt particulièrement prolongée, un léger développement de fumées et d'odeurs causé par la poussière ou la saleté peut se produire. Il est alors recommandé de faire fonctionner l'appareil pendant quelques minutes au palier de puissance maximum pour réaliser un autonettoyage ainsi que d'assurer une bonne ventilation de la pièce.

i Les matériaux de l'appareil en contact avec l'eau conviennent à l'eau potable (voir déclaration du fabricant, www.truma.com – Déclaration du fabricant).

Préparation

⚠️ La première utilisation doit être impérativement précédée d'un bon rinçage à l'eau claire et réchauffée de l'ensemble de l'alimentation en eau.

L'installateur ou le détenteur du véhicule est tenu d'apposer l'autocollant jaune joint à l'appareil et portant les remarques d'avertissement en un endroit bien visible de chaque utilisateur. Le cas échéant, réclamer l'autocollant auprès de Truma.

Remplissage du chauffe-eau Truma avec de l'eau

Vérifier si la soupape de vidange de l'amenée d'eau froide est fermée : le levier doit se trouver en position horizontale, position (e).

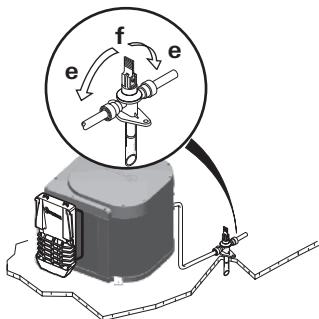


Figure 2

e = position de levier « fermé »
f = position de levier « purger »

Ouvrir le robinet d'eau chaude dans la salle de bains ou la cuisine, en cas de mitigeur thermostatique ou à levier unique régler sur « chaud ».

Mettre sous tension le circuit de la pompe à eau (interrupteur principal ou interrupteur de pompe).

Maintenir les robinets ouverts jusqu'au remplissage du chauffe-eau par évacuation de l'air et l'écoulement de l'eau.

En cas de gel, de l'eau résiduelle gelée peut empêcher le remplissage. Une brève mise en service (2 minutes max.) permet de dégeler le chauffe-eau. Les conduites gelées peuvent être dégivrées en chauffant l'intérieur.

Mise en service mode gaz



Figure 3

a = LED rouge « panne »
b = chauffe-eau « marche », 50 °C ou 70 °C
c = chauffe-eau « arrêt »

⚠️ Ne jamais faire fonctionner le chauffe-eau sans volume d'eau.

Si la cheminée a été placée sous une fenêtre à ouvrir, le chauffe-eau doit être muni d'un dispositif d'arrêt automatique afin d'empêcher un fonctionnement lorsque la fenêtre est ouverte.

Retirer le cache-cheminée.

Ouvrir la bouteille de gaz et la vanne à fermeture rapide dans la conduite d'alimentation en gaz.

Mettre en marche le chauffe-eau sur l'interrupteur de la pièce de commande (b).

En cas d'utilisation d'interrupteurs spécifiques au véhicule : voir le mode d'emploi du fabricant du véhicule ou l'inscription d'interrupteur.

i Si la conduite d'alimentation en gaz est remplie d'air, il peut s'écouler jusqu'à une minute avant que le gaz soit disponible pour la combustion. Si, pendant ce temps, l'appareil va en mode « panne », il faut recommencer l'opération de démarrage par un arrêt – attendre 5 minutes – suivi d'une remise en marche.

Mise en service mode électricité

seulement Boiler gaz/électrique BGE 10

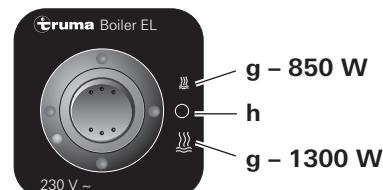


Figure 4

g = chauffe-eau « marche » 850 W ou 1300 W
h = chauffe-eau « arrêt »

⚠️ Ne jamais faire fonctionner le chauffe-eau sans volume d'eau.

Mettre en marche le chauffe-eau sur la pièce de commande (g).

En cas d'utilisation d'interrupteurs spécifiques au véhicule, consulter le mode d'emploi du fabricant du véhicule ou l'inscription d'interrupteur.

⚠️ La température de l'eau n'est pas présélectionnable, limitation de température automatique à environ 70 °C. Pour chauffer plus rapidement le contenu du chauffe-eau, il est possible de faire fonctionner simultanément l'appareil avec du gaz et du courant électrique.

i Le thermoplongeur électrique est équipé d'un contrôleur de surchauffe. En cas de panne, arrêter à l'aide de la pièce de commande. Vérifier le volume d'eau, faire l'appoint en cas de besoin (fermer la soupape de vidange). Attendre 10 minutes puis remettre en marche.

LED rouge « panne »

La LED rouge (figure 3 - a) s'allume en cas de panne. Les causes possibles sont décrites sur la page page 8. Pour le déverrouillage arrêter l'appareil, attendre 5 minutes et remettre en marche.

Arrêt

Arrêter le chauffe-eau sur la pièce de commande (figure 3 - c ; figure 4 - h). Mettre le cache-cheminée. Purger le chauffe-eau en cas de danger de gel. Fermer la vanne à fermeture rapide dans la conduite d'alimentation en gaz et la bouteille de gaz en cas de non-utilisation prolongée du chauffe-eau.

Purge du chauffe-eau

⚠ Si la caravane n'est pas utilisée pendant la période de gel, le chauffe-eau Truma doit être purgé dans tous les cas.

Interrompre le circuit de la pompe à eau (interrupteur principal ou interrupteur de pompe).

Ouvrir les robinets d'eau chaude dans la salle de bains et la cuisine.

Ouvrir la soupape de vidange : levier vertical, position (f).

Le chauffe-eau est maintenant purgé directement vers l'extérieur via la soupape de vidange. Vérifier si le volume d'eau s'écoule entièrement (10 litres)

Nettoyage

Pour le nettoyage, la désinfection et l'entretien du chauffe-eau, nous recommandons des produits appropriés et courants. Les produits contenant du chlore sont inappropriés.

Afin d'éviter une colonisation par des microorganismes, il convient de chauffer régulièrement le chauffe-eau à une température de 70 °C.

Nettoyez l'appareil et les fentes de ventilation avec un chiffon sec et non pelucheux.

Fusibles

Le fusible 12 V du chauffe-eau se trouve sur l'unité de commande électronique de l'appareil.

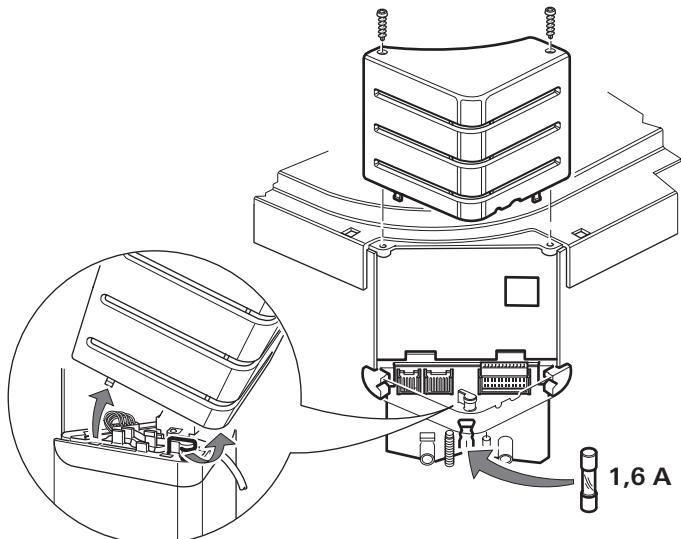


Figure 5

i Ce fusible en fil fin situé sur l'unité de commande électronique ne peut être remplacé que par un fusible de construction identique : 1,6 A (à action retardée), EN 60127-2-3.

Mise au rebut

L'appareil doit être éliminé conformément aux règles administratives du pays d'utilisation. Les prescriptions et lois nationales doivent être respectées (en Allemagne, il s'agit par exemple du décret sur les véhicules hors d'usage).

Caractéristiques techniques

établies selon la norme EN 15033 et les conditions de contrôle
Truma

Fabricant

Truma Gerätetechnik GmbH & Co. KG
Postfach 1252
85637 Putzbrunn (Munich)
Allemagne

Type de protection

IP21

Volume d'eau

10 litres

Pression de pompe

max. 2,8 bar

Pression de système

max. 4,5 bar

Type de gaz

Gaz liquéfié (propane / butane)

Pression de service

30 mbar

Sollicitation de chauffage nominale

$Q_n = 1,5 \text{ kW (H}_2\text{)} ; 120 \text{ g/h} ; C_{11} ; I_{3B/P(30)}$

Temps de chauffe d'environ 15 °C à environ 70 °C

Mode gaz : env. 31 min.

Mode électricité : env. 29 min. (BGE 10)

Mode électricité et gaz : env. 16 min. (BGE 10)

Alimentation en tension

12 V --

230 V ~ / 50 Hz

Consommation de courant à 12 V --

Allumage : 0,16 A

Chauffage : 0,12 A

Veille : 0,05 A

Consommation de courant à 230 V ~ (Boiler gaz/électrique)

Chauffage : (3,7 A) 850 W / (5,7 A) 1 300 W

Veille consommation de gaz

environ 70 W

Poids sans eau

(Boiler gaz)

6,9 kg

(Boiler gaz/électrique)

7,4 kg

Pays de destination

AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LI, LT, LU, LV, MT, NL, NO, PL, PT, RO, SE, SI, SK, TR

CE 0085



E1 10R-05 2604

Sous réserve de modifications techniques.

Dimensions

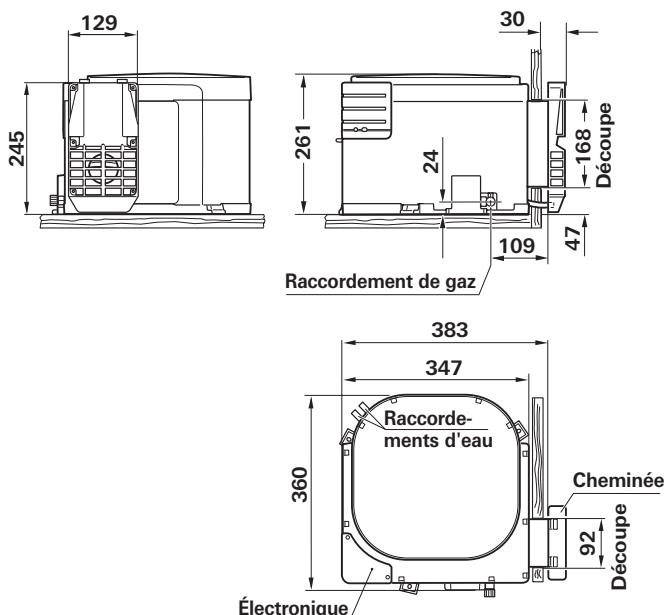


Figure 6 – Toutes les dimensions sont en mm.

Instructions de recherche de pannes

Erreur	Cause	Suppression
Mode gaz		
Après la mise sous tension le chauffe-eau ne se met pas en marche.	<ul style="list-style-type: none"> – Pas de tension d'alimentation 12 V == – Fenêtre ouverte 	<ul style="list-style-type: none"> – Vérifier la tension de la batterie (tension de batterie min. 10,5 V ==) – Vérifier le fusible de chauffe-eau (voir maintenance « Fusibles »). – Fermer la fenêtre au-dessus de la cheminée.
Après la mise sous tension, le chauffe-eau ne se met pas en marche et la LED rouge s'allume après environ 30 sec.	<ul style="list-style-type: none"> – Le cache-cheminée est en place – Aucune alimentation en gaz – Mauvaise pression de gaz – Air dans l'alimentation en gaz 	<ul style="list-style-type: none"> – Retirer le cache-cheminée et/ou le vérifier à la recherche de saletés, les enlever le cas échéant. – Vérifier les vannes de gaz et la bouteille de gaz. – Vérifier les vannes de gaz et la bouteille de gaz. – Pour le déverrouillage (et pour évacuer l'air) arrêter l'appareil, attendre 5 minutes et remettre en marche.
Après une durée de fonctionnement prolongée, le chauffe-eau se met en mode de défaillance et la LED rouge s'allume.	<ul style="list-style-type: none"> – Le contrôleur de surchauffe s'est déclenché 	<ul style="list-style-type: none"> – Vérifier le volume d'eau, faire l'appoint en cas de besoin (fermer la soupape de vidange). – Pour le déverrouillage arrêter l'appareil, attendre 5 minutes et remettre en marche.
Mode électricité (BGE 10)		
Après la mise sous tension le chauffe-eau ne se met pas en marche.	<ul style="list-style-type: none"> – Pas de tension d'alimentation 230 V ~ – Le contrôleur de surchauffe s'est déclenché – Chauffage trop lent en cas de position d'interrupteur 850 W 	<ul style="list-style-type: none"> – Raccorder le véhicule à l'alimentation en courant centrale sur site et / ou vérifier le dispositif de protection différentielle. – Vérifier le volume d'eau, faire l'appoint en cas de besoin (fermer la soupape de vidange). – Le thermoplongeur électrique est équipé d'un contrôleur de surchauffe. En cas de défaillance arrêter sur la pièce de commande, attendre 10 minutes et remettre en marche. – Veuillez vous adresser au SAV Truma.
Alimentation en eau		
De l'eau s'égoutte à partir de la soupape de vidange.	– Pression d'eau trop élevée	– Vérifier la pression d'eau (max. 2,8 bar). En cas de raccordement à une alimentation en eau centrale, il faut utiliser un réducteur de pression.
De l'eau chaude vient du robinet d'eau froide	– De l'eau chaude afflue de retour dans l'amenée d'eau froide	– Monter une soupape anti-retour sur l'amenée d'eau froide (voir instructions de montage « raccordement d'eau »).

Si ces démarches ne permettent pas d'éliminer la défaillance, adressez-vous au SAV Truma.

Déclaration de garantie du fabricant (Union européenne)

1. Étendue de la garantie du fabricant

Truma, en tant que fabricant de l'appareil, accorde au consommateur une garantie couvrant les vices de l'appareil imputables à d'éventuels défauts de matériau et/ou de fabrication.

Cette garantie s'applique dans les États membres de l'Union européenne ainsi qu'en Islande, Norvège, Suisse et Turquie. Le consommateur est la personne physique ayant fait l'acquisition initiale de l'appareil auprès du fabricant, d'un fabricant OEM ou d'un magasin spécialisé, sans intention de le revendre dans le cadre d'une activité professionnelle commerciale ou indépendante, ou de l'installer chez des tiers.

La garantie couvre les vices nommés ci-dessus survenus dans les 24 mois suivant la conclusion du contrat de vente entre le vendeur et le consommateur. Le fabricant ou un partenaire SAV agréé remédiera à ces défauts soit par une réparation, soit par la livraison d'un appareil de rechange. Les pièces défectueuses deviennent la propriété du fabricant ou du partenaire SAV agréé. Si l'appareil n'est plus fabriqué au moment de la réclamation pour vice, le fabricant est en droit, pour la livraison d'un appareil de rechange, de livrer un produit similaire.

Si le fabricant fournit une prestation de garantie, le délai de garantie concernant les pièces réparées ou remplacées n'est pas reconduit, mais l'ancien délai continue à courir jusqu'à expiration du délai de garantie restant. Seuls le fabricant ou un partenaire SAV agréé seront en droit de réaliser des travaux de garantie. Les coûts liés au cas de garantie seront réglés directement entre le partenaire SAV agréé et le fabricant. Les coûts supplémentaires dus à des difficultés de démontage et remontage de l'appareil (par ex. démontage de meubles ou d'éléments de carrosserie), ainsi que les frais de déplacement du partenaire SAV agréé ou du fabricant ne seront pas couverts par la garantie.

Toutes autres préentions, en particulier toutes préentions à dommages-intérêts du consommateur ou de tiers, sont exclues. Les dispositions de la législation allemande sur la responsabilité du fait des produits défectueux (Produkthaftungsgesetz) restent inchangées.

Les garanties légales applicables relatives aux vices matériels que le consommateur peut faire valoir à l'encontre du vendeur dans le pays d'achat restent inchangées indépendamment de la garantie volontaire du fabricant. Dans certains pays, une garantie peut éventuellement être proposée par certains revendeurs spécialisés (concessionnaires, Truma Partner). Le consommateur peut la faire valoir directement auprès du revendeur spécialisé où il a acheté l'appareil. Les conditions de garantie du pays où a eu lieu la première acquisition de l'appareil par le consommateur sont applicables.

2. Exclusion de la garantie

La garantie **ne s'applique pas** :

- en cas d'utilisation non conforme, inappropriée, incorrecte, négligente ou impropre de l'appareil,
- en cas d'installation, de montage ou de mise en service non conforme suite au non-respect des instructions de montage et du mode d'emploi,
- en cas d'opération ou de manipulation non conforme suite au non-respect des instructions de montage et du mode d'emploi, notamment des instructions d'entretien, de maintenance et des avertissements de sécurité,
- si des installations, des réparations ou des interventions ont été exécutées par des partenaires non agréés,
- pour les consommables, pièces d'usure et en cas d'usure naturelle,
- dans le cas où l'appareil est équipé de pièces de rechange, d'équipement ou d'accessoires autres que des pièces d'origine du fabricant ou non approuvées par le fabricant. Cela s'applique en particulier dans le cas d'une commande en réseau de l'appareil, lorsque les appareils de commande et les logiciels n'ont pas été approuvés par Truma ou lorsque

l'appareil de commande Truma (par ex. Truma CP plus, Truma iNet Box) n'est pas utilisé exclusivement pour la commande d'appareils Truma ou d'appareils approuvés par Truma,

- en cas de dommages causés par des corps étrangers (par ex. huiles, plastifiants dans le gaz), des réactions chimiques ou électrochimiques dans l'eau ou si un appareil est entré en contact avec des substances inappropriées (par ex. produits chimiques, substances inflammables, détergents inappropriés),
- en cas de dommages causés par des conditions environnementales anormales ou d'exploitation inadaptées,
- en cas de dommages résultant d'un cas de force majeure ou de catastrophes naturelles, ainsi que d'autres facteurs qui ne sont pas imputables à Truma,
- en cas de dommages causés par un transport inadapté,
- en cas de modifications de l'appareil y compris des pièces de rechange, d'équipement ou d'accessoires et leur installation, en particulier du guidage de gaz brûlés ou de la cheminement réalisées par le consommateur final ou par des tiers.

3. Recours en garantie

Le recours en garantie doit être formé auprès d'un partenaire SAV agréé ou du centre de service après-vente Truma. Vous trouverez adresses et numéros de téléphone sur www.truma.com à la rubrique « Service ».

Adresse du fabricant :
Truma Gerätetechnik GmbH & Co. KG
Truma Servicezentrum
Wernher-von-Braun-Straße 12
85640 Putzbrunn, Allemagne

Afin d'assurer le bon déroulement de la garantie, prière de fournir les informations suivantes au moment où vous prenez contact :

- description détaillée du défaut
- numéro de série de l'appareil
- date d'achat

Le partenaire SAV agréé ou le centre de service après-vente Truma décideront au cas par cas de la marche à suivre. Afin de prévenir tous dommages dus au transport, l'appareil ne devra être expédié qu'après concertation avec le partenaire SAV agréé ou le centre de service après-vente Truma.

Si le recours en garantie est accepté par le fabricant, ce dernier prend en charge les frais de transport. Si le dommage n'est pas couvert par la garantie, le consommateur en sera informé et les frais de réparation et de transport seront à sa charge. Prière de ne rien retourner sans avoir pris contact avec nous au préalable.

F

Veuillez vous adresser au centre de SAV Truma ou à un de nos partenaires de SAV agréés en cas de dysfonctionnements (voir www.truma.com).

Pour un traitement rapide de votre demande, veuillez tenir prêts le type d'appareil et le numéro de série (voir plaque signalétique).